

CHAPITRE IV.

Méthode suivie dans cet examen chronologique des théories de notre histoire. — Conséquences de la révolution de 1789. — Nouveaux intérêts, nouveaux partis. — Bonaparte premier consul de la république française. — Divergence des opinions historiques. — Demande d'un nouveau système faite au nom du premier consul. — M. de Montlosier. Fin de la république, établissement de l'empire. — Fausse application des souvenirs de Charlemagne. — L'idée de nos limites naturelles, sa puissance, ses fondements historiques. — Travaux d'érudition repris et continués par l'Institut. — Faveur d'opinion rendue à l'histoire du moyen âge. — Réaction contre l'empire. — Restauration des Bourbons. — Sens providentiel de cet événement. — Préambule historique de la charte constitutionnelle. — Scission nationale en deux grands partis. — Le livre de *la Monarchie française*, système de M. de Montlosier. — Effet de sa publication. — Polémique fondée sur l'antagonisme des Franks et des Gaulois. — Nouvelle école historique, son caractère. — Questions résolues ou posées. — M. Guizot. — Esprit de la science actuelle. — Prédominance définitive de la tradition romaine.

Avant d'aller plus loin, d'entrer dans le XIX^e siècle et de toucher à des choses contemporaines, je dois fixer l'idée de la méthode suivant laquelle je procède. J'examine, d'un double point de vue, les théories de notre histoire et les opinions diverses qu'ont soulevées ses problèmes fondamentaux; je les considère en elles-mêmes, et dans leurs rapports avec les mouvements généraux de l'opinion et les changements de la société. Ainsi, la critique des systèmes et l'exposition des controverses historiques se lient, d'époque en époque, à une vue des partis sociaux et des révolutions nationales. Dans l'absence de solutions nouvelles, je m'attache à recueillir les signes du degré de faveur qui reste aux anciennes; lorsque manquent les théories com-

plètes, les ouvrages traités *ex professo*, je m'adresse ailleurs pour saisir la trace des doctrines qui, par intervalles, ont eu force et crédit. J'ai cité, à ce propos, des pamphlets politiques; je le ferai encore, et, s'il y a lieu, je citerai des écrits officiels. Mon but final est de marquer le caractère et la portée du mouvement récent des études historiques, de lui assigner sa place parmi les différentes évolutions qui forment la série des progrès de notre histoire nationale. Ce mouvement, comme tous ceux dont il est la suite, provient de deux ordres de causes, d'un travail intérieur de la science, et d'une influence extérieure, celle qui résulte de l'état de la société et de la vue des grands événements politiques. Dans l'examen que je vais poursuivre jusqu'à nos jours, je rencontrerai plus d'une fois des questions qui, pour nous, contemporains, sont des questions de parti; c'est une nécessité de mon sujet, il faut que je l'accepte; je ne puis changer de marche, et, en parlant des travaux modernes, faire abstraction du temps où ils sont nés et dont ils relèvent selon moi.

Tout ce qu'avait produit, dans l'ordre politique, la succession des événements arrivés en Gaule depuis la chute de l'empire romain, cessa d'exister par la révolution française. Ses résultats nécessaires ou accidentels, calculés ou imprévus, amenèrent dans l'état des personnes et de la propriété un bouleversement égal à celui que ses principes avaient causé dans la sphère des idées. Les domaines accumulés, durant une longue suite de siècles, dans les mains du clergé furent en masse déclarés nationaux, et les terribles lois portées contre les émigrés frappèrent de confiscation une partie des biens de la noblesse. Près de la moitié du territoire changea ainsi de possesseurs et passa des classes anciennement privilégiées à celles des bourgeois et des paysans. Victimes de leur opposition à un mouvement

irrésistible, les gentilhommes périrent par milliers sous les drapeaux de l'émigration, dans les champs de bataille de la Vendée ou par la hache des tribunaux révolutionnaires. Les trois quarts de la noblesse française disparurent dans cette tempête, et toutes les hautes fonctions publiques, tous les emplois civils et militaires furent occupés par des hommes sortis de la masse du peuple. A la place des anciens ordres, des classes inégales en droits et en condition sociale, il n'y eut plus qu'une société homogène; il y eut vingt-cinq millions d'âmes, formant une seule classe de citoyens, vivant sous la même loi, le même règlement, le même ordre. Telle était la France nouvelle, une et indivisible, comme le proclamait sa république passagère, uniforme dans la circonscription des parties de son territoire, dans son organisation judiciaire, dans son système d'impôts, dans toutes les branches de son régime administratif¹.

Mais les événements qui venaient de conduire le pays à cette admirable unité de loi et de condition civiles avaient laissé après eux dans les intérêts et les esprits une division profonde. Deux grands partis existaient, séparés par l'antipathie de leurs doctrines et par la violence des faits accomplis, le parti de la révolution et celui de la contre-révolution. C'était un schisme politique analogue au schisme religieux que fit naître dans la France du xvi^e siècle l'établissement de la réforme; là était le côté faible de la révolution, la plaie sociale qu'elle avait faite, et qu'il fallait cicatrifier. Quand le xix^e siècle s'ouvrit, la liste des émigrés contenait plus de cent mille personnes; les violences phy-

¹ Voyez les fragments recueillis dans l'ouvrage intitulé : Napoléon, ses opinions et jugements sur les hommes et sur les choses, 2 vol., 1838. Je reproduis quelques traits de ces admirables esquisses, il m'a été impossible de les oublier.

siques ou morales exercées contre les prêtres rendaient hostiles au nouvel ordre de choses tout ce qui restait de foi religieuse; entre les adversaires de la révolution et ses partisans de toute nuance, il y avait, comme barrière, l'exil, la mort civile, une terreur mutuelle, d'horribles représailles, des répugnances aveugles et des rancunes impitoyables. Mettre fin à cette scission, amortir l'hostilité des intérêts, rapprocher les opinions par la tolérance commune, rétablir l'accord entre le présent et le passé; telle était la tâche imposée au nouveau siècle, tâche difficile, devant laquelle la raison de tous semblait reculer, et que l'instinct public confia d'abord au génie d'un seul homme¹. Bonaparte créé dictateur sous le nom de consul, chargé de pacifier, de réunir et de fixer enfin la nation, avait pour cette mission réparatrice des aptitudes merveilleuses. Étranger au vice commun des intelligences contemporaines, à l'enivrement des principes et à l'obstination logique, il voyait, avant tout, la réalité des choses, et préférait dans ses déterminations l'instinct au raisonnement. Il rentra audacieusement dans les voies délaissées, il prit là où il voulut, parmi les institutions détruites, les éléments d'un ordre nouveau; il chercha à ramener et à fondre les partis dans la masse nationale, et à donner à cette masse de la cohésion par des moyens éprouvés dans la pratique des siècles, avoués par le bon sens du genre humain. Il rétablit la religion du pays, rappela les émigrés, rendit les biens non vendus, associa dans les emplois publics les hommes que séparaient le plus leurs opinions ou leurs actes. La réconciliation des Français, la fin des vengeances, l'oubli des haines, tel fut, comme il l'a dit lui-même, son *grand principe*, l'esprit et le but de sa politique. Consul tempo-

¹ Voyez l'Histoire de la Révolution par M. Mignet, et l'Histoire de la Restauration par M. Lacroix, introduction.

raire, consul à vie, empereur, il porta ce détachement absolu de toute affection de parti dans les phases successives de sa glorieuse destinée; c'est le point fixe de son caractère, la règle dont il ne dévia jamais au milieu des égarements de la toute-puissance¹.

Le grand homme qui, au rebours de l'assemblée constituante, s'appuyait dans ses créations sur l'expérience du passé, ne pouvait manquer de songer à l'histoire nationale, et de se préoccuper à cet égard de l'état où la révolution venait de laisser les esprits. Le même cataclysme qui avait englouti l'ancienne société avait fait disparaître les anciennes études, et détruit la vie des systèmes historiques en dispersant leurs sectateurs. Il y eut pour la France près de dix années où l'action était tout, où la pensée de chacun s'absorbait dans les nécessités de l'heure présente, l'intérêt ou la passion du moment. Dès qu'un premier temps d'arrêt eut rendu aux intelligences le repos et du loisir, on se reprit à la réflexion, aux souvenirs, à l'histoire; quelques signes du besoin inné de connaître ce qui fut et de le comparer à ce qui est, reparurent alors, mais isolément, comme les sommités du terrain quand l'inondation décroît. Ce n'était plus ces courants d'opinion qui, au siècle précédent, soulevaient les esprits pour ou contre telle doctrine

¹ « Mes idées libérales à l'égard des prêtres et des nobles, mon système de fusion, un des principes les plus grands de mon administration et qui la caractérisera spécialement... mon grand principe était d'ensevelir entièrement le passé, et jamais on ne m'a vu revenir sur aucune opinion ni proscrire aucun acte... Depuis que je suis à la tête du gouvernement, m'a-t-on jamais entendu demander ce qu'on était, ce qu'on avait été, ce qu'on avait dit, fait, écrit? Qu'on m'imité... Je n'épouse aucun parti que celui de la masse; ne cherchez qu'à réunir: « ma politique est de compléter la fusion. Il faut que je gouverne avec tout le monde, sans regarder à ce que chacun a fait. » (Napoléon, ses opinions et jugements recueillis par ordre alphabétique, t. II, p. 130, 185, 188 et 268.)

historique; il n'y avait guère, soit dans le vrai, soit dans le faux, que des croyances individuelles.

François de Neufchâteau, homme de lettres devenu homme d'état en 1795, admirait le livre de Dubos, moins toutefois son hypothèse monarchique; il se plaisait à y considérer le tableau de l'administration romaine, et faisait cette remarque frappante de justesse et de nouveauté: « Après avoir parcouru un long cercle d'aberrations politiques, nous semblons revenir à beaucoup de parties du « plan adopté par les Romains¹. » Chénier, poète et philosophe enthousiaste, pour qui les faits sans les principes étaient peu de chose, trouvait dans l'œuvre de Mably la vérité tout entière². Des hommes de sens et d'esprit, rayant comme indignes de la moindre étude treize siècles de l'histoire de France, en plaçaient le vrai commencement vers l'année 1789; d'autres la faisaient dater de 1792 avec l'ère républicaine. Dans des opuscules fort goûtés alors, ils expliquaient, d'une manière plus ou moins subtile, plus ou moins forcée, par les révolutions d'Athènes, de Sparte, de Corinthe, de Syracuse, de tous les états libres de l'antiquité, les crises de la révolution française. Un jeune écrivain dont le nom devait être l'un des plus grands noms du

¹ Voici le passage entier écrit en 1800, à propos de l'ouvrage de Thouret: « Le précis de l'abbé Dubos est un chef-d'œuvre d'analyse... « L'extrait de Thouret donne une idée très-nette des formes du gouvernement que les Romains avaient établi dans les Gaules et qui fut à peu près suivi par Clovis et par ses successeurs. La division du pays, les magistrats municipaux, les subsides, etc., sont des objets d'autant plus dignes de notre attention, qu'après avoir parcouru un long cercle d'aberrations politiques, nous semblons revenir à beaucoup de parties du « plan adopté par les Romains. » Le Conservateur, ou recueil de morceaux inédits d'histoire, de politique, de littérature et de philosophie, tirés du portefeuille de François de Neufchâteau de l'institut national, t. I, préface, p. 16 et 21.

² Oeuvres de M. J. Chénier, t. III, p. 145 et 169.

siècle, mêlait à sa défense du christianisme contre la philosophie et l'instinct révolutionnaire, les souvenirs de l'hérouisme chevaleresque et des splendeurs de la monarchie détruite. Il ramenait vers l'histoire, par la poésie, cette société née de la veille, qui reniait ses aïeux, se proclamant fille, non du temps, mais de la raison.

Parmi ce chaos d'idées ou plutôt de sentiments historiques, surnageait un livre publié récemment, l'*Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, dont il a été parlé plus haut. Mais ce livre, sans unité, sans largeur de vues, était incapable de fournir un point de ralliement aux opinions divergentes. Par son double système, il avait le défaut d'être un véritable tourment, non un repos pour les esprits attentifs, et, par ses conclusions ultra-révolutionnaires, il creusait un abîme entre le présent et le passé; il laissait la France pour ainsi dire suspendue au berceau de sa constitution républicaine, forme vieillie en moins de dix ans, et d'où la vie se retirait. Sentant à merveille quelle serait l'influence d'un ouvrage où la même vue historique embrasserait à la fois l'ancien régime, sa chute violente et le rétablissement de l'ordre, Bonaparte voulut en avoir un; mais, en cela comme en tout, il voulut créer d'un mot. Il ne s'adressa pas aux écrivains ralliés dans l'Institut; ceux-là auraient demandé trop de temps, et d'ailleurs il les jugeait trop mal guéris des préventions philosophiques du siècle dont ils conservaient les lumières. Il chercha dans le parti contre-révolutionnaire un homme connu pour s'être occupé studieusement de questions historiques, d'un esprit vif et aventureux, capable de produire en quelques mois un système nouveau qui ralliât les grands faits politiques de la monarchie aux restaurations sociales du consulat près de se compléter par l'empire.

Parmi les émigrés compris dans l'amnistie et traités par

le gouvernement avec une faveur particulière, se trouvait M. de Montlosier, ancien député de la noblesse aux états-généraux, attaché depuis sa rentrée en France au ministère des relations extérieures. Il s'était montré à l'assemblée nationale l'un des plus fougueux défenseurs des privilèges, et, du fond de l'exil, en Angleterre, il n'avait cessé de combattre la révolution de ses démarches et de sa plume. Comme écrivain, il avait un talent inégal, un savoir confus, peu de logique, mais une certaine force inculte et un accent déclamatoire capable de faire impression. C'est sur lui que s'arrêta le choix du premier consul. Il reçut en 1804, par l'intermédiaire du ministre dont il dépendait, l'ordre de composer un ouvrage où il rendrait compte : « 1° de « l'ancien état de la France et de ses institutions; 2° de la « manière dont la révolution était sortie de cet état de cho- « ses; 3° des tentatives faites pour la combattre; 4° des « succès obtenus par le premier consul à cet égard et de « ses diverses restaurations¹. » Cet ordre, dont la rédaction nette et précise tient de ce qu'on pourrait nommer la formule napoléonienne, assignait à l'historien futur un délai fixe pour son œuvre, comme s'il se fût agi de quelque travail administratif. Le livre devait être prêt et publié à l'époque où serait déclaré un grand changement alors prochain, la dernière transformation de la république française, la délégation de la souveraineté de tous à un seul, et le rétablissement de la monarchie héréditaire, mais avec un tout autre principe, celui du vœu national.

Le publiciste à qui cette tâche était donnée se mit à l'œuvre avec des matériaux recueillis dans un autre temps, lorsqu'il protestait au nom de l'histoire et du droit contre

¹ De la Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours, par M. le comte de Montlosier, député de la noblesse aux états-généraux, 1814, t. I, avertissement, p. 5.

les réformes de l'assemblée constituante; mais son travail ne put s'improviser comme on le lui demandait et comme lui-même l'avait cru possible. Des mois, des années se passèrent, et, bien avant que le livre commandé fût prêt, la république devint l'empire, et Bonaparte Napoléon I^{er}. On ne sait si l'empereur regretta beaucoup l'absence du nouveau système historique dont l'apparition devait accompagner son avènement; mais tout prouve qu'il continua de s'intéresser à l'ouvrage et à l'auteur. Il attendait un livre qui mit en lumière toutes les époques d'ordre et de grandeur nationale, où il n'y eût rien d'immolé que les principes anarchiques, où l'ancienne France et la France nouvelle, réconciliées sur le terrain de l'histoire, se donnassent fraternellement la main. Il comptait sans les passions contre-révolutionnaires, qui, par un singulier hasard, se trouvaient chez l'historien de son choix, à leur plus haut degré de vivacité.

En effet, M. de Montlosier, homme d'une parfaite bonne foi, mais d'une conviction intraitable, était revenu de l'émigration plein de ressentiment de la grande défaite de 1791. Cette rancune qui débordait en lui, son imagination la refoulait au loin dans le passé, et toute sa théorie de notre histoire en était empreinte; il avait rapporté de ses luttes politiques et de son exil d'émigré des formules étranges, nouvelles, plus énergiques d'expressions et non moins orgueilleuses que celles de Boulainvilliers. Selon lui, le vrai peuple français, la nation primitive, c'était la noblesse, postérité des hommes libres des trois races mélangées sur le sol de la Gaule; le tiers état était un peuple nouveau, étranger à l'ancien, issu des esclaves et des tributaires de toutes les races et de toutes les époques. Jusqu'au xiii^e siè-

¹ Le gouvernement impérial fut établi par le sénatus-consulte du 28 floréal an xii (18 mai 1804).

cle, l'ancien peuple avait seul constitué l'état; mais depuis lors, le nouveau peuple, entré en lutte et en partage avec lui, l'avait dépouillé graduellement de son pouvoir et de ses droits, usurpation couronnée, après six siècles, par les résultats sociaux du mouvement de 1789. Tel était pour M. de Montlosier le fond de l'histoire de France; il croyait voir la vérité dans cette thèse passionnée, et ce fut elle qu'il appliqua intrépidement au programme du premier consul. Indépendant de caractère, il fit par ordre ce qu'il aurait fait de lui-même si la pensée lui en était venue; il profita de la mission qui lui était donnée comme d'un privilège qui lui assurait la pleine liberté d'écrire. Son ouvrage, qu'il termina en 1807, tendait à faire un axiome historique de la proposition suivante: dans ses luttes de tous les temps contre la bourgeoisie et les communes, la noblesse française a soutenu une cause juste et défendu des droits incontestables.

Ainsi la guerre intérieure était posée comme une nécessité de notre histoire, et ce livre désiré dans des vues de réconciliation entre le passé et le présent, établissait que nul accord entre eux n'était possible; que toujours, quelle que fût la forme des événements, il y aurait au fond la même chose, deux peuples ennemis sur le même sol. Il eût été difficile d'imaginer un résultat plus contraire aux intentions de celui qui l'avait provoqué. Le manuscrit de M. de Montlosier fut soumis à l'examen d'une commission qui, sans lui refuser les éloges de politesse, décida qu'il ne serait pas imprimé. Rentré dans le portefeuille de l'auteur, il y demeura jusqu'au jour où une révolution l'en fit sortir, celle qui fit tomber l'empire. Quant à l'empereur, il y eut là pour lui un singulier désappointement; mais sa conviction de la puissance de l'histoire et l'idée de la mettre, comme les autres forces sociales, en régie administrative,

cette pensée de génie et de despotisme ne l'abandonna point; seulement il n'essaya plus de renouveler le fond de la théorie historique, il se rabattit sur des régions moins élevées de la science et s'occupa de faire continuer jusqu'à l'année 1800 les ouvrages de récit réputés classiques ou simplement d'une lecture usuelle. L'Histoire de France de Millot fut complétée sous la surveillance d'un de ses ministres, et il voulut qu'un autre ministre dirigeât de même la continuation des histoires de Velly et du président Hénault. On a de lui, sur ses volontés à cet égard, une note impérieuse et pleine de verve dictée à Bordeaux, en 1808, au milieu des premiers soucis de l'immense et fatale affaire d'Espagne¹.

La révolution avait eu de bonne heure une double tendance : au dedans l'égalité sociale, au dehors l'agrandissement du territoire. Elle atteignit, du premier élan de ses conquêtes, la limite du Rhin et des Alpes; elle aurait dû marquer là d'une manière invariable les bornes du sol français, et s'imposer la loi de ne franchir ces bornes que pour

¹ En voici de curieux fragments : « Je n'approuve pas les principes énoncés dans la note du ministre de l'intérieur; ils étaient vrais il y a vingt ans, ils le seront dans soixante, mais ils ne le sont pas aujourd'hui. Velly est le seul auteur un peu détaillé qui ait écrit sur l'histoire de France. L'abrégé chronologique du président Hénault est un bon livre classique; il est très-utile de les continuer l'un et l'autre. Velly finit à Henri IV, et les autres historiens ne vont pas au delà du règne de Louis XIV. Il est de la plus grande importance de s'assurer de l'esprit dans lequel écriront les continuateurs. J'ai chargé le ministre de la police de veiller à la continuation de Millot, et je désire que les deux ministres se concertent pour faire continuer Velly et le président Hénault...

« On doit être juste envers Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, mais sans être adulateur. On doit peindre les massacres de septembre et les horreurs de la révolution du même pinceau que l'acquisition et les massacres des Seize. Il faut avoir soin d'éviter toute réaction en parlant de la révolution, aucun homme ne pouvait s'y opposer. Le blâme n'appartient ni à ceux qui ont péri ni à ceux qui ont

combattre, non pour conquérir; elle ne le fit pas, et ce fut le grand vice de sa politique extérieure. Sous le consulat, notre précieuse unité nationale était déjà compromise par des incorporations qui changeaient d'une manière bizarre la configuration du territoire et que repoussaient tous les souvenirs¹. L'empire se jeta dans cette voie, et bientôt il n'en connut plus d'autre; ce fut une course effrénée vers la monarchie universelle, une manie de conquêtes sans fin, un jeu ruineux et périlleux. Alors, pour trouver des précédents historiques, on remonta jusqu'au règne de Charlemagne, et l'on établit entre les deux empires un rapprochement faux et puéril. Napoléon couronné de la main du pape prêtait à cette illusion que lui-même sembla partager; mais entre la France de 1805 et la prétendue France du IX^e siècle, il n'y avait dans le fait rien de commun. Charlemagne, quelle qu'ait été l'influence de son génie administratif et de son instinct civilisateur, ne représentait, au plus haut de sa puissance, qu'une nationalité extrêmement

« survécu. Il n'était pas de force individuelle capable de changer les éléments et de prévenir les événements qui naissaient de la nature des choses et des circonstances.

« Il faut faire remarquer le désordre perpétuel des finances, le chaos des assemblées provinciales, les prétentions des parlements, le défaut de règle et de ressort dans l'administration; cette France bigarrée, sans unité de lois et d'administration, étant plutôt une réunion de vingt royaumes qu'un seul état; de sorte qu'on respire en arrivant à l'époque où l'on a joui des bienfaits de l'unité de lois, d'administration et de territoire... L'opinion exprimée par le ministre, et qui, si elle était suivie, abandonnerait un tel travail à l'industrie particulière et aux spéculations de quelque libraire, n'est pas bonne et ne pourrait produire que des résultats fâcheux. » Notice sur la vie et les écrits de Fontanes, par M. Sainte-Beuve. OEuvres de Fontanes, t. I.

¹ Le Piémont fut réuni au territoire français le 11 septembre 1802; il forma les départements du Pô (chef-lieu Turin), de Marengo (chef-lieu Alexandrie), de la Sezia (chef-lieu Verceil), de la Stura (chef-lieu Coni), et de la Doire (chef-lieu Ivree).

restreinte, celle du peuple frank qui dominait toutes les autres sans les avoir effacées et sans avoir détruit leur tendance à la séparation. L'empire des Carolingiens était né pour passer vite, et ce n'était pas à ce type de transition, mais à quelque chose d'homogène et de durable, qu'il eût fallu rattacher l'idée du nouvel état français; il y avait là une lourde méprise en histoire et en politique.

On peut dire qu'au milieu de l'enivrement des succès militaires et malgré ces crises d'ambition qui travaillent les peuples comme les individus, la nation ne voulut fermement et constamment que le maintien de nos limites naturelles. Quelle que soit notre fortune, bonne ou mauvaise, l'idée de les reprendre ne se perdra jamais; elle est profondément nationale et profondément historique. Elle se réfère non pas aux Franks, qui ne furent qu'un accident passager, et superficiel, en quelque sorte, dans notre nationalité, mais au fond même, au fond primitif et vivace de cette nationalité, à la Gaule, soit indépendante, soit romaine. On la voit poindre au XI^e siècle avec la renaissance du droit civil quand la fusion des races nouvelles au milieu du fond commun s'est accomplie; il y en a des traces visibles dans la politique de Philippe-Auguste et dans sa double action vers le nord et vers le midi. On la voit reparaître dans la politique de Louis XI, ce roi du tiers état qui semble avoir anticipé l'esprit de la révolution française¹. Sous Louis XIV, elle fut près de se réaliser;

¹ « Aussi désirait fort qu'en ce royaume on usât d'une coutume, d'un « poids, d'une mesure, et que toutes ces coutumes fussent mises en français « en un beau livre... et si Dieu lui eût donné la grâce de vivre encore « cinq ou six ans sans être trop pressé de maladie, il eût fait beaucoup « de bien à sondit royaume. » (Mémoires de Ph. de Comines, liv. VI, ch. VI, t. I, p. 398, éd. de Godefroy, 1723.) — Voyez les Études historiques de M. de Chateaubriand, t. IV, p. 219, et le Cours d'histoire moderne de M. Guizot, 1828, XI^e leçon.

enfin la révolution la reprit avec une force irrésistible, atteignit le but, et, par malheur, alla plus loin.

Pendant que l'empire français dévorait de proche en proche les états de l'Europe, républiques, principautés, royaumes, que les événements les plus gigantesques des temps passés se reproduisaient sous nos yeux, et préparaient des catastrophes qui devaient, en nous frappant, rendre nos esprits plus ouverts à l'intelligence de l'histoire, les études historiques se relevaient peu à peu du grand choc de la révolution. La troisième classe de l'Institut renouait le fil un moment brisé des traditions scientifiques; elle continuait l'œuvre des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et tous les travaux commencés sous le patronage des deux derniers rois. De 1806 à 1814, trois volumes du recueil des historiens, deux du recueil des ordonnances, et un de l'Histoire littéraire de la France, furent publiés¹. Mais ce retour d'activité, dans un petit cercle d'érudits, avait peu de retentissement et peu d'influence au dehors; il ne féconda pas le talent des écrivains découragés par la pression de plus en plus accablante du despotisme impérial; aucun essai de combinaison nouvelle des éléments de notre histoire ne parut; tout resta, quant à sa

¹ L'Histoire littéraire de la France fut entreprise en 1728 par Dom Rivet, assisté de Dom Poucet et de Dom Colomb, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. De 1733 à 1747, Dom Rivet publia 8 volumes in-4^o de ce grand ouvrage, qui aujourd'hui en forme 20. Le neuvième volume fut publié en 1750 par Dom Taillandier. Les 3 suivants, de 1756 à 1763, par Dom Clément et Dom Clémencet; l'ouvrage resta interrompu. En 1800, Bonaparte chargea l'Institut de le continuer. La classe d'histoire et de littérature ancienne, qui, en 1814, reprit son ancien nom, *Académie des inscriptions et belles-lettres*, a publié, de 1814 à 1841, 8 volumes, dont le dernier achève l'histoire littéraire du XIII^e siècle. Pour le recueil des Historiens des Gaules et de la France et le recueil des Ordonnances des rois de la 3^e race, voyez plus haut, ch. III, p. 78.

théorie, au point où le dernier siècle l'avait laissé. La renommée de Mably, héritage de ce siècle, continua de dominer toutes les autres ; seulement l'ouvrage de mademoiselle de Lézardière, peu répandu dans le public, mais recherché des personnes studieuses, se plaçait dans leur opinion à côté et même au-dessus du sien. La forme sévère de cet ouvrage qui, sous un de ses aspects, n'est qu'un centon de fragments originaux, ramena, en histoire, à la religion des textes quelques penseurs que le règne absolu de la philosophie avait habitués à n'avoir de foi que dans les idées. D'un autre côté, le sentiment historique dans les choses d'imagination commençait à éclore d'une manière vague, il est vrai, indécise et même parfois niaise, mais vive et capable d'entraîner. Il y eut réaction contre l'anathème jeté par l'école philosophique sur l'histoire du moyen âge ; la *Gaule poétique* de M. de Marchangy, pleine d'enthousiasme et de fatras, obtint un succès de vogue au déclin de l'empire¹ ; et dans le même temps les romances à la mode ne parlaient que de châtelaines et de troubadours. La popularité de ce nouveau goût, quelque léger qu'il fût, prépara les voies qui devaient conduire plus tard à un renouvellement sérieux de la forme et de l'esprit des compositions historiques.

Une des grandes fautes de Bonaparte, consul et empereur, fut d'écarter obstinément de ses combinaisons d'ordre social la liberté intellectuelle et la liberté politique, de ne voir dans l'une et dans l'autre que des rêveries d'idéologues, de ne pas comprendre que, par le mouvement de tout le XVIII^e siècle, ce double instinct avait reçu chez nous la sanction que donne l'histoire, qu'il fallait compter avec lui comme avec un fait réel. Une fois reposée de l'anarchie

¹ La *Gaule poétique*, ou l'histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts. 4 vol. in-8°, 1813.

et rassasiée de gloire militaire, la nation devait se reprendre à désirer les droits pour lesquels elle avait combattu dix ans et que lui refusait l'empire. Ce principe de vie publique se réveilla tout d'un coup, stimulé par les souffrances inouïes des dernières années du régime impérial, par l'excès de la police, l'immense abus de la conscription, la justice prévôtale des commissions militaires, l'énormité des impôts, la tyrannie des prohibitions commerciales. Au milieu de nos désastres de 1814, il y eut une sorte de résurrection du parti constitutionnel de 1789 ; l'idée de la liberté politique reparut, moins absolue qu'autrefois, cherchant, non le règne impossible de tous sur tous, mais de fortes garanties pour les droits et les intérêts civils¹. C'est l'accord soudain de cette idée avec les désirs et les projets des partisans de l'ancienne royauté qui amena la restauration que les étrangers, dans leur victoire, n'avaient ni cherchée ni prévue².

Toutes choses, en ce monde, ont leur fin dernière, leur

¹ « Que Sa Majesté soit suppliée de maintenir l'entière et constante « exécution des lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, « de la sûreté, de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses « droits politiques. » (Rapport des cinq commissaires nommés par le corps législatif, Lainé, Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran, 30 décembre 1813.)

² « Le sénat, considérant que, dans une monarchie constitutionnelle, « le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution ou du pacte social ; « que Napoléon Bonaparte, pendant quelque temps d'un gouvernement « ferme et prudent, avait donné à la nation des sujets de compter pour « l'avenir sur des actes de sagesse et de justice, mais qu'ensuite il a déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français...

« Considérant que, par toutes ces causes, le gouvernement impérial « établi par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, ou 18 mai 1804, a cessé d'exister...

« Le Sénat déclare et décrète ce qui suit :

« Napoléon est déchu du trône, le droit d'hérédité est aboli dans sa « famille, le peuple français et l'armée sont déliés envers lui du serment « de fidélité. » (Sénatus-consulte du 2 avril 1814.)

but idéal qu'elles n'atteignent pas toujours, il s'en faut, mais qui n'en est pas moins marqué dans la logique de l'esprit humain. Quel fut ce but pour la révolution qui ramena en France et remit sur le trône la famille des Bourbons? En d'autres termes, quelle fut la tâche politique imposée alors à cette famille? la voici : reprendre d'une manière pratique, sur un terrain nivelé, sur la base d'une société homogène, dans le calme d'un parfait accord entre le roi et la nation, l'œuvre avortée des grands théoriciens de 1791; remonter historiquement, bien au delà des dernières luttes, jusqu'aux grandes époques du rôle social de la royauté, et de là, dominer sur les passions et les factions contemporaines; adopter, dans ses principes légitimes et dans ses résultats nécessaires, la révolution que le peuple français avait faite et que l'Europe avait reconnue; enfin, comme gage de cette alliance, joindre aux vieux insignes de la monarchie les couleurs nationales de 1789, et, selon la noble expression d'un orateur patriote, placer les fleurs de lis de Bouvines sur le drapeau d'Austerlitz¹. Une pareille mission était belle, mais elle ne fut pas acceptée; rien de cela ne fut compris nettement par le prince en faveur de qui venait de s'accomplir un événement providentiel.

Louis XVIII perdit une admirable occasion que le temps ne devait plus ramener. En donnant la Charte constitution-

¹ « La cocarde tricolore marque l'époque du plus grand développement de l'esprit humain, de la plus haute gloire qui ait jamais été accumulée sur une nation, de la régénération entière de l'ordre social... Si jamais l'auguste auteur de la charte rétablissait le signe que nous avons porté pendant un quart de siècle, assurément ce ne serait pas les ombres de Philippe-Auguste et de Henri IV qui s'indigneraient dans leurs tombeaux de voir les fleurs de lis de Bouvines et d'Ivry sur les drapeaux d'Austerlitz. » (Discours du général Foy à la chambre des députés, séance du 7 février 1821.)

nelle, il ne s'éleva point jusqu'à la pensée d'un pacte égal et définitif entre le présent et le passé de la France, entre la raison pure et l'histoire. Il tâcha de prendre fortement son point d'appui dans l'histoire et, en cela, il eut raison; mais il se méprit sur la nature des grands changements sociaux dont la succession remplit les six derniers siècles : il ne sut reconnaître ni ce qu'il y avait eu de révolutionnaire dans le progrès opéré sous l'ancienne monarchie et par elle, ni ce qu'il y avait eu de légitime dans la révolution de 1789. S'il est vrai que cette erreur fut en grande partie le fruit de préoccupations intéressées, il n'est pas moins vrai que l'incertitude qui régnait alors dans la théorie de notre histoire, que l'anarchie des systèmes légués par le XVIII^e siècle, y contribua. On en voit la preuve irrécusable dans ce préambule de la charte, qu'une révolution nouvelle a fait disparaître, et qui, privé aujourd'hui de toute sanction légale, reste comme un triste monument de l'état des idées historiques à l'époque où il fut écrit :

« Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe-le-Bel; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de Charles IX; enfin, que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances dont rien encore n'avait surpassé la sagesse.

« Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissants des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux